

Nombre de Membres du Bureau :

- En exercice :	18
- Présents :	16
- Représentés (pouvoirs) :	2
- Votants :	18

Vote :

- Pour :	18
- Contre :	0
- Abstention :	0

Objet de la délibération :

Désignation des élus pour le Conseil de Développement Territorial

Date de la Convocation :
19 mai 2026

Séance du 18 juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le 18 juin à 17 heures 30

le bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
à PITHIVIERS sous la Présidence de Madame Patricia PAILLOUX

Etaient présents : Mesdames BRUCHET Delphine, GABILLON Caroline, HERBLOT Marie-Claude, RAGOBERT Catherine, PAILLOUX Patricia, Messieurs BARJONET Thierry, BAUER Christophe, BOURGEOIS Martial, BRUNEAU James, BUIZARD Maxime, GAURAT Hervé, LAROCHE Pierre, MARGOTTIN Gilles, MELLINGER Arnaud, POINCLOUX Daniel, TAVERNIER Eric

Excusés : Mme DUPRE Céline, Messieurs GUERINET Patrick,

Pouvoirs :

Mme DUPRE Céline donne pouvoir à Mme BRUCHET Delphine

M. GUERINET Patrick donne pouvoir à M. BRUNEAU James

Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le

ID : 045-200079903-20260618-DELIB182026-DE

S²LO

Le Bureau du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais,

Vu la délibération 26/2000 du Comité syndical du 11 décembre 2000 approuvant la modification du Règlement Intérieur du Pays (article 2 – chapitre 6) créant le Conseil de développement,

Vu l'installation officielle du Conseil de développement Territorial en date du 14 novembre 2001, et son renouvellement régulier à chaque élection municipale,

Vu la délibération 6/2026 du Comité syndical du 13 février 2026 approuvant le Règlement Intérieur du PETR, et notamment le chapitre 5 « Du Conseil de Développement Territorial » du titre 2,

Vu la délégation de pouvoirs du Comité syndical du 6 mai 2026, par délibération n°11/2026,

Vu la délibération n°17/2026 du Bureau du 18 juin 2026 approuvant le Règlement Intérieur du Conseil de Développement Territorial,

Considérant les récentes élections municipales et la nécessité de procéder au renouvellement des représentants,

Considérant la nécessité de renouveler la composition du Conseil de Développement Territorial,

Entendu l'exposé de la Présidente,

DECIDE

De désigner :

- M. Thierry BARJONET,
- M. Christophe BAUER,
- Mme Delphine BRUCHET,
- Mme Céline DUPRE,
- Mme Caroline GABILLON,
- Mme Catherine RAGOBERT.

Qui siégeront, sans droit de vote aux Assemblées générales du Conseil de Développement Territorial.

Mme Delphine BRUCHET et M. Thierry BARJONET siégeront au Bureau du Conseil de Développement Territorial.

Certifié conforme au registre des délibérations,

La Présidente,

Patricia PAILLOUX

